

## [Accès aux droits et permanences](#)

Lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter conseils et orientations sur les droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

## Point d'accès au droit

**Au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) situé au 2, rue Paul-Langevin / tél. 01 49 36 51 95**

- **Aide aux victimes** : SOS victimes 93. Le mardi de 9h à 13h, sur rendez-vous.
- **Conseil Départemental d'Accès au Droit 93 (CDAD 93)**. Le mercredi de 14h à 17h, sur rendez-vous.
- **Avocat conseil**. Les mercredi et samedi matin de 9h à 11h, sur rendez-vous.
- **Agence d'Information sur le Logement (ADIL 93)**  
Le **1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>** jeudi de chaque mois, de 8h45 à 12h sur rendez-vous.
- **Conciliateur de Justice**  
Le conciliateur de Justice intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès. Prendre contact avec le Pôle Tranquillité Publique ou le tribunal d'Aulnay-sous-Bois.
- **Centre d'information du droit des femmes et de la famille 93 (CIDFF 93)**, le mardi après midi de 14h à 17h et le vendredi après midi de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous.
- **Médiation familiale (CERAF 93)** : Le **1<sup>er</sup>** lundi de chaque mois de 9h30 à 13h et le 4<sup>e</sup> lundi du mois de 14h à 17h, sur rendez-vous.
- **Défenseur des droits** : Tous les jeudis de 14h à 17h et à partir de novembre 2016 tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis du mois de 9h à 12h, sur rendez-vous

## D'autres permanences existent

- Dans les maisons de quartier :
  - [Maison de quartier Edmond-Michelet \(Pont-Blanc\)](#)
  - [Maison de quartier de Rougemont](#)
  - [Maison de quartier Marcel-Paul \(Beaudottes\)](#)
- **Violences faites aux femmes**  
Le vendredi de 10h à 18h au 01 48 96 20 95 (permanence téléphonique du barreau de la Seine-Saint-Denis, à Bobigny). Vous pouvez aussi contacter le Pôle Tranquillité Publique.
- L'association **Alcool assistance** propose des réunions le mercredi à 20h30, à la mairie de Sevran, 5 rue Roger Le Maner - salle n° 2.